



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le réseau coordonné de professionnels de santé autour de l'élève scolarisé

principes de fonctionnement

1. L'objectif du réseau coordonné de professionnels de santé autour de l'élève scolarisé

Au sein d'un pôle départemental de santé scolaire, il est créé des « **réseaux coordonnés de professionnels de santé autour de l'élève scolarisé** » pour assurer une égalité de prise en charge des enfants et jeunes sur l'ensemble du territoire isarien.

Ces réseaux sont chargés du suivi de santé des enfants scolarisés et de l'accueil en milieu scolaire des enfants présentant un trouble de la santé, un trouble des apprentissages, un handicap.

2. Le réseau

Chaque réseau est constitué autour :

- **d'infirmier(ère)s de l'Education nationale**, professionnels de première intention
- **d'un médecin de l'Education nationale**
- **d'une secrétaire médico scolaire**, pivot du réseau

Chaque réseau est rattaché à un « centre médico scolaire de réseau ».

En dehors des actions propres aux réseaux, les CMS fonctionnent **uniquement** dans le cadre de la (des) commune(s) qui les met(tent) à disposition de la santé scolaire et en assure(nt) le financement

3. Le fonctionnement global du réseau coordonné de santé

- L'infirmier(ère) est le professionnel de proximité, auquel s'adresse en première intention le directeur d'école, l'Inspecteur de circonscription ou le chef d'établissement
- Le médecin est le professionnel de deuxième intention, auquel peut s'adresser l'infirmier(ère)
- La secrétaire médico scolaire est le pivot du réseau. Elle assure le lien entre médecin et infirmiers(ères), ainsi qu'avec les différents partenaires
- Les professionnels du réseau se concertent autour des enfants dont ils assurent le suivi, notamment lors de réunions
- Les réunions de réseau permettent l'information et la formation continue de chaque membre

4. « Réseau coordonné de santé » et « pôle ressource de circonscription »

- Un **pôle ressource de circonscription** regroupe l'ensemble des personnes qu'un IEN peut solliciter autour des enfants et jeunes en difficulté ; à ce titre, le personnel de santé scolaire peut y être associé
- Chaque membre de chaque réseau coordonné peut être amené à intervenir dans ce cadre
- Les membres du réseau, infirmier(ère)s et médecins participent à la réunion annuelle de concertation autour l'IEN de circonscription

5. Les priorités de Santé scolaire

En dehors du cadre des réseaux coordonnés de santé, les acteurs de santé scolaire se voient fixer des actions prioritaires sur leurs autres activités professionnelles :

- **Intervention dans le cadre des maladies contagieuses**, en relation avec l'ARS de Picardie
- **Avis d'aptitude pour travaux réglementés**, en lycée professionnel